

Le P'tit Daslois

votre commune sur
www.ville-dasle.fr



MAI 2023

N° 103

► **Édito**



Budget et collecte des déchets

Dans ce nouveau numéro du «P'tit Daslois», désormais en version numérique, nous revenons sur le budget primitif 2023 qui a récemment été voté par le Conseil municipal. Malgré le contexte économique défavorable, et notamment l'explosion des coûts de l'énergie, les taux d'imposition locale ont été maintenus à leur niveau de l'an passé.

Nous consacrons également une page à ce qui restera «l'événement du printemps», la mise en œuvre du nouveau fonctionnement des collectes des déchets.

Nous avons tenté de vous donner les principales informations à connaître, mais je sais que tout n'est pas encore parfait pour tout le monde !

Aussi, les personnes ayant des réclamations ou des questions à formuler sur toutes les questions liées aux déchets doivent prendre contact avec les services de Pays de Montbéliard Agglomération (et non pas la Mairie de Dasle) puisque c'est PMA qui assure la compétence en la matière.

Dans ce numéro, vous trouverez le numéro d'appel (souvent difficilement joignable !) et l'adresse mail du service.

J'ajouterai que le calendrier des collectes (jusqu'à la fin de l'année 2023) est disponible sur le site internet de PMA, vous pouvez également venir le récupérer au secrétariat de Mairie. Bonne lecture à toutes et à tous.

**Le Maire,
Carole THOUESNY**

► Actualité

Un parking beau et fonctionnel



Le nouvel aménagement de la place Espace-Loisirs a fait l'unanimité.

Depuis la démolition de la ferme Heynen, le secteur a fondamentalement changé d'apparence. L'aménagement du nouveau parking a fait l'unanimité, il allie esthétique et fonctionnalité, le stationnement étant désormais parfaitement organisé. La réalisation de ce projet d'envergure a été rendu possible grâce aux aides financières apportées par les partenaires de l'opération, l'Etat, la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Département du Doubs et Pays de Montbéliard Agglomération.

En mars, les élus ont inauguré la borne de recharge pour les véhicules électriques qui a été installée sur le parking. Cet équipement est le symbole de la volonté de Dasle de contribuer au développement et à l'attractivité du territoire, mais aussi de l'accompagnement de l'industrie automobile dans le mouvement pour la transition énergétique, pour rendre Dasle dynamique et durable. Le Maire Carole Thouesny a coupé le ruban en présence notamment du Sous-Préfet Jacky Hauthier et de Patrick Corne, président du Syndicat d'Energies du Doubs (SYDED). Ce chantier sera définitivement terminé dans quelques semaines, les travaux prévus sur la rue du Moulin devraient être entrepris début mai. Une benne à verre enterrée sera aménagée, ainsi qu'un collecteur de bio-déchets.

Signalons aussi qu'en parallèle, la circulation rue du Moulin sera mise en sens unique.



L'inauguration de la borne électrique.

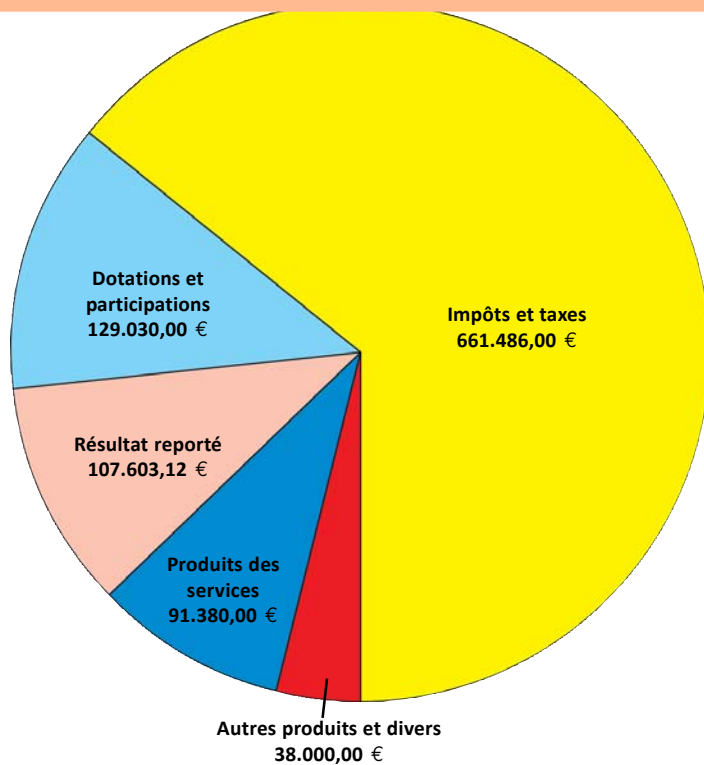
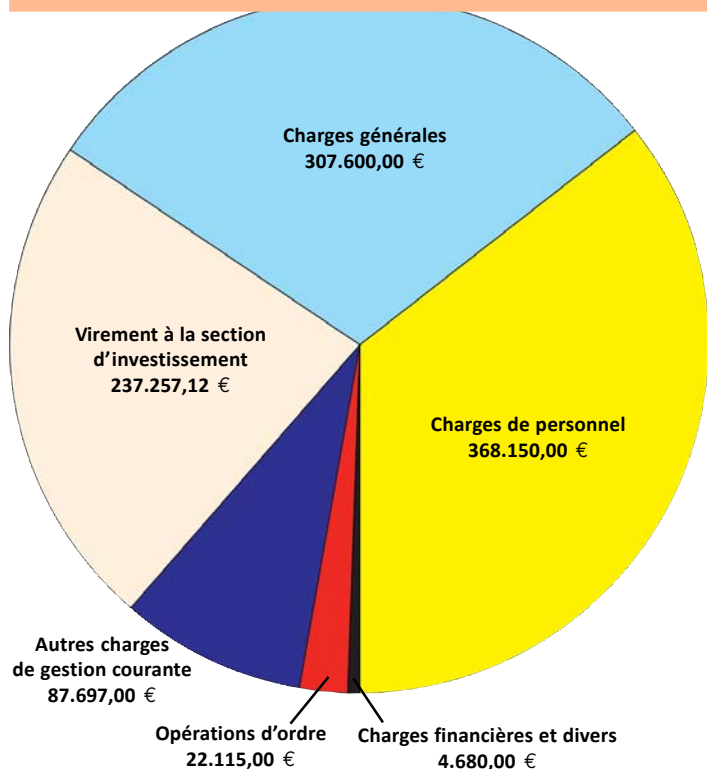
Regard sur le budget

En un coup d'oeil, voici les principaux chiffres du budget primitif 2023.

Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a adopté le budget primitif 2023 équilibré à **1.027.499,12 €** en section de fonctionnement et à **1.041.932,12 €** en section d'investissement.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1.027.499,12 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1.027.499,12 €



Les principaux investissements

Les principaux investissements inscrits au budget 2023 sont les suivants :

- La sécurité incendie,
- Les abords du parking Espace-Loisirs (reste à réaliser les travaux du Point R enterré rue du Moulin),
- l'agrandissement du cimetière,
- des travaux forestiers,
- des travaux de voirie : impasse des Cerisiers, rue de la Gare (partie zone de la Gare)
- des travaux ENEDIS : déplacement du câble carrefour rue du Moulin/ rue Centrale, lotissement rue des Vergers,
- la rénovation du parc de l'éclairage public,
- l'achat d'un tracteur et de panneaux de signalisation,
- l'achat de matériel d'outillage,
- le remboursement des emprunts en capital.

Ces investissements seront financés par différentes subventions ainsi que par le résultat reporté de l'exercice 2022 et l'excédent de fonctionnement reporté.

Les subventions municipales

Le Conseil a également attribué les subventions aux associations :

Anciens combattants (150 €), amicale des pompiers d'Audincourt (150 €), Banque alimentaire (450 €), Sautes-Boyets (250 €), collège de Beaucourt (100 €), Comité des Fêtes (1.200 €), Harmonie de Badevel (350 €), Le plaisir aux loisirs créatifs (100 €), les Ecoliers daslois (250 €), les Nouvelles Activités Dasloises (1.200 €), les Francas (1.500 €).

Une pression fiscale inchangée



Le Conseil municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition à leur niveau précédent.

Compte tenu de la hausse des bases d'imposition par l'Etat (+ 7,1 % cette année), le produit attendu pour la commune s'élèvera à 468.808 €.

Voici les taux communaux en vigueur :

- **34,77 %** pour le foncier bâti.
- **35,55 %** pour le foncier non bâti.

Poche incendie rue d'Étupes



La nouvelle poche à incendie implantée rue d'Étupes.

La défense extérieure contre l'incendie relève de la responsabilité communale ou intercommunale. Le Maire doit s'assurer de l'existence, de la suffisance des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie, au regard des risques à défendre et de la disponibilité des points d'eau destinés à cet usage.

Dans ce but, une «poche à incendie» a été installée rue d'Étupes. D'une capacité de 30 m³, elle pourra être utilisée par les sapeurs-pompiers le cas échéant.

Les travaux de terrassement ont été réalisés par l'entreprise Chouffot d'Étupes et la bache a été fournie par la société CITERNEO. Le montant de cet investissement s'élève à environ 27.000 €, plus une somme de 1.634 € pour l'approvisionnement en eau par Véolia.

Un autre équipement de ce type, d'une capacité de 120 m³, est prévu sur le site de la Gare.

Une toiture neuve au temple



L'entreprise CZE a remplacé la toiture du Temple.

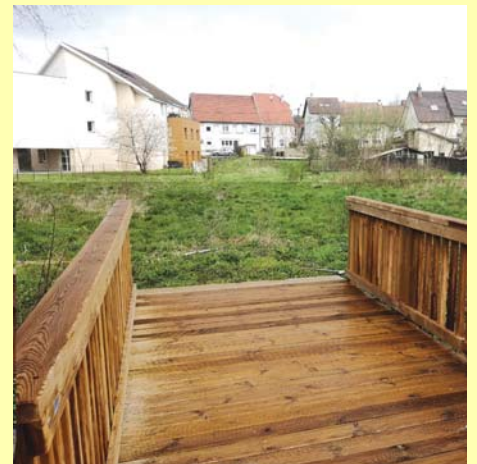
En février, l'entreprise CZE d'Allenjoie a procédé à la réfection de la toiture du Temple. En mauvais état, cette toiture présentait de nombreuses fuites et certains éléments menaçaient de tomber au sol. La dépense correspondante s'élève à 90.000 €, plus une somme de 17.000 € pour le clocher qui reste à faire. Des subventions sont attendues de la part de l'Etat et du Département.

Lotissement en cours



La construction du lotissement «Le Clos de la Vallée», implanté sur la nouvelle impasse des Champs Lagrange, va bon train. Rappelons que l'aménageur a prévu l'aménagement de dix pavillons sur ce site..

Terrains Marconnet



La commune a cédé à l'organisme logeur IDEHA les terrains Marconnet situés derrière la place Espace-Loisirs. Le prix de vente a été négocié avec l'acheteur afin que le projet réponde aux souhaits des élus en matière de construction, avec le respect d'un cahier des charges. Cette opération consiste en la construction de trois petits bâtiments en R + 1 offrant douze logements au total dont certains, au rez-de-chaussée, seront plus particulièrement destinés à des personnes âgées et/ou à mobilité réduite. Ce projet permettra également à la commune de se mettre en conformité avec le PLH (Programme Local de l'Habitat) en ce qui concerne les logements sociaux.

Demandes de travaux

Il est rappelé aux habitants que toute construction ou aménagement est soumise au règlement du Plan Local d'Urbanisme, pouvant donc faire l'objet d'un permis de construire ou d'une déclaration de travaux. Vous pouvez vous reporter au P'tit Daslois n° 99 de décembre 2020 où ce sujet était abordé. Vous pouvez également vous adresser en Mairie pour tous renseignements.

► La vie du village



Collecte des déchets : l'essentiel à retenir

Le nouveau mode de fonctionnement de la collecte des déchets est entré en vigueur au mois de mars. Nous vous proposons ci-dessous les principaux points à retenir.

La **REOMI** (Redevance et Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative), instaurée par Pays de Montbéliard Agglomération, a pour objectif d'inciter les usagers à être plus responsables pour réduire le volume de leurs déchets. Cette taxe sera calculée en fonction des déchets réellement évacués, elle sera plus transparente puisqu'établie selon des critères lisibles, les bacs

disposant d'une puce électronique vous identifiant.

A ce jour, la production des déchets est évaluée à 237 kg d'ordures ménagères par an et par habitant. L'objectif est de réduire cette production à 150 kg/habitant/an. Il est apparu également que 73 % des déchets de nos poubelles actuelles pouvaient être évités par le tri et le recyclage.

CALENDRIER POUR DASLE

Les ordures ménagères (bacs gris) sont ramassées **une fois toutes les deux semaines, le vendredi des semaines paires.**

Les déchets recyclables (bac jaune) sont collectés **une fois tous les deux semaines, le vendredi des semaines impaires.**

QUE MET-ON DANS LE BAC JAUNE ?

- **Tous les emballages plastiques, métal, briques alimentaires**, à déposer en vrac sans les imbriquer, bien vidés. Ne pas les laver, laisser les bouchons en plastique (les objets en plastique doivent être déposés en déchetterie).

- **Tous les papiers** : laisser les agrafes, les spirales et les couvertures plastifiées. Film plastique à détacher des revues.

- **Tous les emballages en carton** : en vrac, sans les imbriquer (gros cartons à déposer en déchetterie).

ET LES AUTRES DÉCHETS ?

- **Le verre** : tous les emballages en verre peuvent être déposés dans les conteneurs disponibles **dans les Points R**. Les ampoules et la vaisselle doivent être évacuées **en déchetterie**.

- **Les déchets putrescibles** : tous les autres déchets de cuisine et de jardin doivent être **déposés soit dans un composteur individuel** (épluchures, restes de repas sauf viande et poisson, déchets de jardin), **soit dans les « biobornes »** disponibles dans les Points R (épluchures, restes de repas y compris viande et poisson).

- **Les déchets résiduels** : tous les autres déchets ne trouvant pas leur place dans le recyclage seront déposés dans les bacs gris.

À VOTRE SERVICE ÉGALEMENT

- **La déchetterie mobile** : rue de la Gare à Dasle les 23 mai, 25 juillet et 26 septembre, de 15h à 17h

- **Les déchetteries fixes** de Montbéliard, Seloncourt, Vieux-Charmont et Voujeaucourt (cartes d'accès obligatoire).

COMBIEN CELA COÛTE ?

Le forfait annuel comprend **12 levées par an pour le bac gris**, sachant que la collecte du bac jaune ne sera pas facturée. Vous recevrez en fin d'année 2023 une facture « à blanc » (qui ne sera donc pas à régler) pour la période de mars à décembre 2023. La facturation réelle sera effective dès l'année 2024.

A titre d'exemple, voici la grille tarifaire détaillant les tarifs appliqués par PMA pour l'enlèvement des déchets pour les particuliers disposant d'un bac individuel :

	BAC 80 L	BAC 120 L	BAC 240 L	BAC 360 L
	volume pour 1 pers.	volume pour 2 à 3 pers.	volume pour 4 à 5 pers.	volume pour 6 pers. et plus
PART FIXE* Abonnement d'accès au service + forfait 12 levées / an	113,08 €	152,12 €	258,30 €	316,09 €
PART VARIABLE Tarif de la levée supplémentaire hors forfait (à partir de la 13 ^e levée)	3,60 €	5,40 €	9,72 €	12,96 €

Vous trouverez sur le site internet de Pays de Montbéliard Agglomération toutes les autres grilles tarifaires (bâtiments collectifs, points de regroupements, professionnels, résidence secondaire). **Consulter agglo-montbeliard.fr puis « déchets ».**

A PROPOS DES POINTS R

En règle générale, les Points R vont progressivement disparaître du paysage dans leur forme actuelle, sauf dans les zones à forte densité de population. Dans la plupart des communes, à terme, **on ne retrouvera plus que des Points R offrant la possibilité de déposer uniquement le verre et les biodéchets.**

Que faire en cas de problème ou pour obtenir des informations ?

Le traitement des ordures ménagères étant une compétence de **Pays de Montbéliard Agglomération**, c'est à cette institution qu'il convient de s'adresser pour toutes questions relatives à ce sujet (et non pas la Mairie).

Il convient donc d'appeler le service collecte de PMA au **03.81.31.84.99** (du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h) ou d'envoyer un mail à l'adresse suivante : **collectes-dechets@agglo-montbeliard.fr**

Le calendrier complet est disponible sur www.agglo-montbeliard.fr rubrique « déchets »

► Associations

Le 4 mars dernier, le Comité des Fêtes a pu organiser une soirée caritative, dans une bonne ambiance, autour d'un plat préparé par les membres du comité.

Environ 90 personnes se sont retrouvées pour le traditionnel repas tartiflette. L'objectif de cette soirée était de collecter des fonds et de reverser l'ensemble des bénéfices à l'association de la Bibliothèque sonore de Belfort qui ne peut assurer son fonctionnement uniquement avec des collectes de dons.

Quelques personnes dasloises font appel aux services de cette association qui aide les malvoyants à pouvoir écouter la lecture de livres et magazines.

Ainsi, une somme d'un montant de 1286 € a pu être remise à l'association concernée, merci à tous les généreux donateurs.

Une soirée sous le signe de la générosité



Les membres du Comité des Fêtes, organisateurs de cette soirée caritative.

La belle activité des Saute-Boyets



Une photo de la journée cramailots qui a eu lieu en mars.

Pour l'année 2023, le club des Saute Boyets compte 78 adhérents. Plusieurs manifestations sont prévues, des après-midis récréatifs (belote, tarot, scrabble) deux jeudis par mois mais également des journées festives comme la journée cramailots qui a eu lieu en mars (102 participants) et le «repas cuisses de grenouilles à Pesmes» qui s'est déroulé en avril (76 participants),

Les prochains rendez-vous sont fixés au 25 mai pour un repas «sanglier à la broche», puis un barbecue le 22 juin.

D'autres sorties sont en cours de préparation pour le deuxième semestre de l'année 2023 comme une journée fondue savoyarde, une journée friture et le repas de Noël, en complément des jeudis récréatifs, le but étant le lien social et de très bons moments de convivialité.

Signalons enfin que le club des Saute Boyets a participé à la soirée caritative du 4 mars avec 36 participants.

Le plaisir aux loisirs créatifs



Des illustrations des objets réalisés.

Les adhérents de l'association «Le plaisir aux loisirs créatifs» se retrouvent :

- les enfants : le lundi de 17h30 à 18h30 environ une fois par mois.
- les adultes (tous niveaux) : le mercredi de 20h à 22h30 environ une fois par mois.

Les groupes confectionnent tous ensemble des objets de décoration, des albums et travaillent des techniques de scrap avec l'aide de l'animatrice.

Les personnes désireuses de rejoindre l'association peuvent contacter Laëtitia Georges au 06.83.09.49.21.

Le premier marché durable de l'association Dasle 3D

Tout a commencé avec le lancement du groupe 3D « Dasle Développement Durable » qui a démarré le 6 décembre 2021. Ce collectif n'était pas une commission de la Mairie, mais un groupe indépendant, constitué de personnes non élues, volontaires pour s'engager sur des projets en lien avec les enjeux climatiques et sensibiliser les Daslois. Ce projet a été soutenu par la commune qui a accepté d'apporter son soutien logistique et budgétaire pour aider à la réalisation d'actions.

Dans un premier temps, et afin de favoriser la cohésion du groupe, a été organisée une « Fresque du climat », un jeu collaboratif et un moyen imagé et ludique de prendre conscience du dérèglement climatique, animée par une bénévole formée. Des réunions se sont enchaînées en 2022, quelques actions avec les écoles ont été organisées (concours photos, et nettoyage de la voie verte vers la gare).

Très vite, la nécessité de créer une association loi 1901 s'est imposée et elle a été officiellement reconnue le 16 novembre 2022. Son nom était tout trouvé : Dasle Développement Durable.

Son objectif : sensibiliser et informer les citoyens, promouvoir des démarches écologiques et de développement durable par le biais d'ateliers thématiques, de conférences, d'activités de découverte en lien avec les écoles maternelles et primaires, et l'organisation de manifestations locales.

L'association a d'ores et déjà organisé avec succès deux ateliers de sensibilisation aux



Le premier marché durable local a suscité un bel engouement.

produits faits maison (produits lactofermentés et produits ménagers), regroupant 8 participantes par atelier, le vendredi soir, dans les locaux du périscolaire. Elle va se rapprocher de l'école de Dasle pour engager des actions auprès des enfants et familles, d'ici la fin de l'année scolaire (sortie, jeux,...). Prochainement, elle va se concentrer sur la promotion des voies vertes cyclables.

Et bien sûr, d'autres projets et actions verront le jour, pour le mieux-être des citoyens et au service de notre village, en lien avec la Municipalité qui apporte toujours un soutien financier et logistique très appréciable.

Le samedi 1^{er} avril, l'association a organisé son premier Marché durable local sous le préau de l'école, de 10h à 18h. Une quinzaine de

producteurs et artisans étaient présents, tous locaux et durables. Un stand buvette et crêpes, un stand pour les enfants avec un concours de dessins de poissons d'avril, une animation musicale et la présence du Food-Truck de Dasle ont agrémenté ce Marché. Le tout dans une belle ambiance conviviale, malgré une météo très capricieuse !

L'équipe de bénévoles, d'environ 12 personnes, est motivée, pleine de ressources et de talents et continue à s'agrandir, au fil des rencontres. D'ailleurs, si vous êtes volontaire pour rejoindre l'association, vous pouvez la contacter à l'adresse dasle3d@gmail.com

L'association est également présente sur les réseaux sociaux où vous pourrez trouver les prochaines dates d'ateliers thématiques.

Des nouveautés chez les NAD

Cette année, les Nouvelles Activités Dasloises (NAD) ont ouvert deux cours de Pilates et deux cours de stretching avec ballon qui ont rencontré un vif succès. Ces cours seront donc reconduits sur la saison 2023-2024.

A la rentrée de septembre, vous pourrez aussi retrouver tous les cours sportifs habituels : danse (à partir de 6 ans - différents niveaux), zumba, step, stretching, gym 3 pommes, gym volontaire/fitness, mais aussi des cours d'anglais, de peinture/aquarelle, scrapbooking et les jeux de société.

Certaines activités vont revenir au sein de l'association comme le « Bat Fit » et le C.A.F. (Cuisses Abdos Fessiers)...

Le planning sera mis à jour dans le courant de l'été avec les horaires et tarifs sur : www.nouvelles-activites-dasloises.fr



Le Pilates et le stretching font partie des nouvelles activités.

Les prochains rendez-vous prévus par les Nouvelles Activités Dasloises :

- **Dés'Dasle & des Jeux (journée jeux de société)** : samedi 27 mai 2023 - à partir de 10h (salle espace loisirs).
- **Gala de fin d'année** : dimanche 25 juin à 15h (foyer Georges Brassens - Beaucourt).
- **Portes ouvertes et inscriptions** : samedi 2 septembre 2023 de 14h à 18h (salle espace loisirs).



► La vie du village

Nuisances sonores : les horaires à respecter

Nous vous rappelons que l'utilisation d'engins bruyants (tondeuses, tronçonneuses,...) est réglementé.

Merci de bien vouloir respecter ces dispositions par respect pour votre voisinage.

Ainsi, les horaires autorisés sont les suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30.
- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Le dimanche de 10h à 12h.

INTERDIT LES JOURS FÉRIÉS



Brûlage à l'air libre

Nous vous rappelons que le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit par la réglementation. Au-delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que les risques d'incendie, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes comme notamment les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités. En cas de non respect du règlement, une amende de 450 € peut être appliquée.



Taille des haies

Nous vous rappelons que les riverains doivent obligatoirement élaguer ou tailler les arbustes et les haies en bordure des voies publiques de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, qu'ils ne cachent pas les panneaux de signalisation et qu'ils ne masquent pas la visibilité en intersection de voirie.



Nettoyage des trottoirs

Devant une maison individuelle, c'est à l'occupant que l'entretien du trottoir incombe. Il s'agit du propriétaire occupant, du locataire, de l'occupant à titre gratuit ou de l'usufruitier selon les cas. L'entretien peut tout à fait être délégué à une entreprise spécialisée si vous êtes dans l'impossibilité d'accomplir ces tâches vous-même.

► En bref

Inscriptions écoles

Concernant les inscriptions dans les écoles, il est nécessaire de disposer d'un **certificat d'inscription** délivré par la Mairie. Pour l'obtenir, vous devez vous adresser en Mairie muni du livret de famille, du carnet de vaccination du (ou des) enfant(s) et d'un justificatif de domicile.

Déchets

Compte tenu du nouveau mode de fonctionnement de la collecte des ordures ménagères, il n'y a plus de bacs à ordures à l'extérieur de la salle Espace-Loisirs.

En conséquence, tous les utilisateurs (particuliers et associations) devront évacuer leurs déchets par leurs propres moyens.

Information santé

Depuis octobre 2022, le cabinet du Dr Siegler, situé au 6 rue centrale, a été repris par le Dr Balacco, chirurgien-dentiste. Une équipe jeune et dynamique vous accueille au sein d'un cabinet moderne du lundi au vendredi.

Les patients peuvent prendre rendez vous par téléphone au 03.81.34.75.76 ou par mail à cabinet.drbalacco@gmail.com.

► Agenda



29 avril : A la Lueur des contes, soirée conte (tout public) à 20h15 à la salle Espaces-Loisirs. «Un brin de romarin» avec Laurent Daycard. Entrée gratuite, corbeille.

7 mai : foire à tout du Comité des Fêtes pendant toute la journée au stade.

14 mai : «Vide ta chambre» organisé par les Ecoliers daslois à partir de 8h dans la cour de l'école de la Combotte.

Inscriptions et renseignements à ecoliersdaslois@gmail.com

19 mai : Marché du soir de Pays de Montbéliard Agglomération de 17h à 22h, école de la Combotte.

27 mai : Dés'Dasle & Jeux (jeux de société) à partir de 10h, salle Espace-Loisirs.

17 juin : fête de la musique avec le Comité des Fêtes à partir de 18h au stade.

25 juin : Gala de de danse à 15h au Foyer Georges Brassens de Beaucourt

8 juillet : feux d'artifice au stade en soirée.

2 septembre : Portes ouvertes NAD et inscriptions de 14h à 18 h à la salle Espace-Loisirs.